

RALLYE

Cœur des Vignobles

REGLEMENT Moderne 2025

6ème Rallye Régional Cœur des Vignobles

29 & 30 Novembre 2025

ECURIE DES 2 RIVES



53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81 Port : 07.82.65.12.06

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com Site : www.rallyedescotesdutarn.com

SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 4
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 5
Comité d'organisation	Page 5
Secrétariat du Rallye	Page 6
1.1P : Officiels du Rallye	Page 7
1.2P : Eligibilité	Page 8
1.3P : Vérifications	Page 8
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 9
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 9
3.1.10P : Concurrents admis	Page 9
3.1.11P : Droits d'engagements	Page 9
3.2P : Les Equipages	Page 9
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 10
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.1P : Voitures admises	Page 10
4.2P : Pneumatiques	Page 10
4.3P : Assistance	Page 10
<u>Article 5 – Publicité</u>	
5.1P : Identification des voitures	Page 11
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 11
6.2P : Reconnaissances	Page 12
6.2.1P : Nombre de passages	Page 12
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 12
6.2.3P : Equipements	Page 12
6.3 P: Horaires des Reconnaissances	Page 12
6.4P : Carnet de contrôle	Page 12
6.5P : Circulation	Page 12
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.1P : Départ	Page 13
7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles	Page 13
7.3P : Contrôles horaires – Contrôles de passage	Page 13
7.4P : Contrôle de regroupement	Page 13

7.5P : Epreuves spéciales

Page 13

7.6P : Parcs fermés

Page 13

Article 8 – Réclamations – Appels

Page 13

Article 9 – Classements

Page 13

Article 10 – Prix – Coupes

Page 14

ANNEXES

Itinéraire Horaires du Dimanche

Page 15

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 15 Septembre 2025

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 17 Novembre 2025

Clôture des engagements.

Reconnaisances :

Le Dimanche 23 Novembre et le Samedi 29 Novembre de 8h30 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Dimanche 23 Novembre 2025:

De 8H00 à 12H00 : Distribution du Road- Book et Vérifications Administratives à la Salle Du Caveau de VINOVALIE – Route d’Albi- 81800 Rabastens

Samedi 29 Novembre 2025:

De 8H00 à 12H00 : Distribution du Road- Book et Vérifications Administratives à la Salle de Réception de VINOVALIE – Route d’Albi- 81800 Rabastens

De 14H15 à 19H15 : Vérifications Techniques : Auto Sport Promotion ASP – 4 Plaine de Fongrave – 81800 Rabastens (Suivant horaire de convocation).

A partir de 15H : Installation du Parc d’Assistance, dans des zones de la Ville de Rabastens

18H00 : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à l’Hôtel de Ville de Rabastens (salle Occitane)

20H30 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication des heures et ordre de départ sera disponible sur l’Application SPORTITY

Dimanche 30 Novembre 2025

Heure de départ du 1^{er} concurrent VHC du parc fermé -8h00 – Promenade des Lices -81800 Rabastens

Heure d'arrivée du 1^{er} concurrent VHC au parc fermé – Parking VINOVALIE – Route d'Albi – 81800 Rabastens : 15h13

Le classement final provisoire sera disponible au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 3A, sur l'application SPORTITY -Mot de Passe- **RCV2025**

Vérifications Finales : garage Mouisset Automobile, 10 Route de Sours 81800 Rabastens

Prix main d'œuvre : 60 euros TTC de l'heure

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique:

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleurs.

Tel : 05 63 33 84 81 **Port** : 07.82.65.12.06

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com **Site** : www.rallyedescotesdutarn.com

Mise à disposition du Road- Book :

Dimanche 23 Novembre : Salle du **Caveau de VINOVALIE – Route d'Albi – 81800 Rabastens**

Samedi 29 Novembre : Salle **de Réception de VINOVALIE – Route d'Albi- 81800 Rabastens**

Accueil des officiels :

Salle **Roger BETEILLE -16 Rue du Moulin à Vent – 81800 Rabastens**

P.C du Rallye :

Salle Paul NEVILLE à l'Hôtel de Ville de Rabastens

Accueil des commissaires :

Salle **Roger BETEILLE -16 Rue du Moulin à Vent – 81800 Rabastens**

Parc de déchargement des remorques

Zone d'Activité de Fongrave 81800 Rabastens

Vérifications administratives :

Dimanche 23 Novembre : Salle du **Caveau de VINOVALIE – Route d’Albi – 81800 Rabastens**

Samedi 29 Novembre : Salle **de Réception de VINOVALIE – Route d’Albi- 81800 Rabastens**

Vérifications techniques :

Auto Sport Promotion ASP – 4 Plaine de Fongrave – **81800 Rabastens**

Zone Déchargement:

Zone d’Activité de Fongrave -81800 Rabastens

Parc remorques

La Pause Fermière – Zone d’Activité de Fongrave- 81800 Rabastens

Affichage officiel :

Application SPORTITY- Mot de Passe : **RCV2025**

Vérifications finales :

Garage Mouisset Automobile, 10 Route de Surs 81800 Rabastens

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 29 et 30 Novembre 2025 :

Le 6ème RALLYE REGIONAL Moderne CŒUR DES VIGNOBLES

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue régionale du sport automobile Occitanie Pyrénées en date du :3/09/2025 sous le permis d’organisation numéro : R45

Et par la FFSA en date du 3/09/2025 sous le permis d’organiser N° 658

Comité d’organisation :

COMITE D’HONNEUR

M. Laurent BUCHAILLAT
Mme. Carole DELGA
M. Christophe RAMOND
Mme. Karen ERODI
M. Pierre GOSSELIN
M. Michel VERGNES
M. Alain MARY

Préfet
Présidente de la Région Occitanie
Président du Conseil Départemental
Député de la 2ème circonscription du Tarn
Président de la Fédération Française du Sport Automobile
Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées
Président du C.O.D.E.S.A

Mme Amina SOULE	Présidente de l'ASA du Vignoble Tarnais
Mme Myriam PUECH	Présidente déléguée de l'ASA du Vignoble Tarnais
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet,
M. Nicolas GERAUD	Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.G
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX
M Christophe GOURMANEL	Vice-Président de la C.A.G.G
M Jacques TISSERAND	Maire de GRAZAC- Vice-Président de C.A.G.G
	Maire de MEZENS

COMITE D'ORGANISATION :

Président	Anthony POUGET
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIÈRE Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire Général	Bernard MONTFRAIS
Secrétaire Adjointe	Elodie LEBAS
Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse	Éric LAURENS Richard MOLINIER
Responsable des Officiels	Éric LAURENS
Responsables des Commissaires	Philippe MAYERAS
Responsable des Engagements	Alexandre HERMET
Responsable Partenaires	Alain MARY & Éric LAURENS
Responsable RTS	Pierre LEGRIX

Chargés de la sécurité de l'E.S

RABASTENS – MEZENS-GRAZAC	Jean-Bernard Vayssièr Alexandre Hermet
----------------------------------	---

SECRETARIAT DU RALLYE :

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81 Port : 07.82.65.12.06

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com Site : www.rallyedescotesdutarn.com

Tableaux officiels d'Affichage

Samedi 29 Novembre et Dimanche 30 Novembre 2025:

Application SPORTITY- Mot de passe : RCV2025

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	J.C LEROY	5492
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. CABROL	14590
	A. MARY	4611
Directeur de Course	Y. ESCLOUPE	76046
Directeurs de Course Adjoint	B. MARTY	136694
Relations Concurrents	M. BERTRAND-PUECH	113568
	M.TREBOSC	20791
Responsables des Commissaires Techniques	A. FOURMENT	6222
Commissaires Techniques	A. PINHO	178808
	B. SANGLA	8230
	A. FARNIERE	64948
	M.ALGANS	299446
Conseiller RTS	J. ETIENNE	17167
Directeurs de course délégués aux E. S	E. LAURENS	133555
Commissaire Sportif délégué aux E. S	M.AMICO	160465
Médecin Responsable ES Rabastens-Mézens-Grazac	Docteur EL RAAKAWI	211104
Classement Informatique	Chronolive	
Chargé de la vérification de la Publicité	A. MARY	4611

Relations Presse	E. LAURENS	133555
Responsable des commissaires	P. MAYERAS	317172
Responsable des officiels	E. LAURENS	133555
DC Voiture BBR	B. GALARD	4608
DC Voiture Sécurité	P. MARTY P. LEGRIX	9699 253713
DC Voiture 000	F. MARTY	241841
DC Voiture 00	JB VAYSSIÈRE	29335
DC Voiture Damier	P. BADOU	27999

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6ème Rallye Régional Cœur des Vignobles compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2026, coefficient 2**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées, **coefficient 2**
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le :

● **Administratives :**

Dimanche 23 Novembre 2025 : **De 8H00 à 12H00** Salle du Caveau de VINOVALIE – Route d'Albi- 81800 Rabastens

Samedi 29 Novembre 2025 : **De 8H00 à 12H00** Salle du Réception de VINOVALIE – Route d'Albi- 81800 Rabastens

Lors de ces vérifications (en même temps que la remise du road book), les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- PASSEPORT TECHNIQUE

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissance, etc.)

● **Techniques** : Samedi 29 Novembre 2025 : De 14H15 à 19H15 : Vérifications Techniques :
(Suivant horaire de convocation). Auto Sport Promotion ASP – 4 Plaine de Fongrave – 81800 Rabastens

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) à la Pause Fermière Zone de Fongrave 81800 Rabastens

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :
Garage MOUISSET AUTOMOBILE 10, Route de saurs 81800 Rabastens
Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET
13, rue du Pastel
81150 MARSSAC sur TARN
Port : 06.27.67.60.93
Email : alexandrehermet@hotmail.com

Clôture des engagements **lundi 17/11/2025 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 120 (Modernes et VHC). Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **270 €** avec publicité obligatoire
- **540 €** sans publicité obligatoire (x2)

Les moyens de paiement sont soit par chèque ou par virement avec les coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR76 1120 6200 0887 1839 7810 036

BIC : AGRIFRPP812

Une réduction de 20€ par équipage 100%licenciés ASA du Vignoble tarnais

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

- Les concurrents VHC partiront devant les modernes.
- L'attribution se fera dans l'ordre suivant:
 - conducteurs prioritaires Rallye FFSA
 - conducteurs prioritaires Rallye LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES
 - les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.

Des places numérotées seront attribuées par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné. Le parc ouvre le Samedi 29 Novembre à 15H et ferme le Dimanche 24 Novembre à 21H.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1P — IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 6 ème Rallye Régional Cœur des Vignobles comportant une épreuve spéciale de 12.9km à parcourir 3 fois pour un total de 38.7km.

Parcours total : 71.71km

Il est constitué en 1 étape et 3 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute recommandée. Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible :

Dimanche 23 Novembre 2025 à la salle du caveau de Vinalie – Route d'Albi- 81800 Rabastens

Samedi 29 Novembre 2025 à la salle de Réception de Vinalie – Route d'Albi- 81800 Rabastens

Le Rallye VHC part avant le Rallye Moderne.

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dimanche 23 Novembre et Samedi 29 Novembre 2025

de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » et un **numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le ROAD- BOOK.

6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES

Véhicules de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road- book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avvertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances

6.2.3P – EQUIPEMENT

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissance. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.4P – CARNETS DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.5P – CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute, premier départ le Dimanche 30 Novembre 2025 à 08H00- Promenades des Lices – 81800 Rabastens

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les chefs de poste porteront des chasubles orange Chef de poste

Les commissaires porteront des chasubles orange.

Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.

7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4P – Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

(Total des ES – 38,7000 km) :

- ES 1-2-3 : Rabastens – Mézens-Grazac : 12.90Kms x 3 = 38.700 Kms
- Total de l'épreuve (ES plus Liaisons) : 71,71 Kms

7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

- **Pointage en avance non autorisé au CH 3A**

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement final provisoire sera affiché 30' après Pointage du dernier concurrent au dernier CH, sera disponible sur SPORTITY **RCV 2025**.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucune remise de prix ne sera faite après l'arrivée du rallye